Commission Royale des Monuments et des Sites

Koninklijke Commissie Voor Monumenten en Landschappen

www.crms.brussels | crms@urban.brussels | 02.432.85.00

www.kcml.brussels | kcml@urban.brussels | 02.432.85.00

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 12/09/2024

N/Réf.: IXL10001_730_PROT

Gest.: AH

V/Réf.: 2271-0003-2 Corr DPC: Michèle Herla

NOVA: //

IXELLES. Parvis de la Trinité / rue Africaine - Orgue de l'église de la

Trinité

(= façade avant de l'église classée comme monument / Inventaire

des orgues en Région bruxelloise)

<u>PROTECTION</u>: Demande de classement de l'orgue comme

monument, émanant de la Fabrique d'Église

Demande de BUP - DPC du 05/08/2024, et visite du 03/09/2024

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de l'article 222 § 1 du CoBAT et en réponse à votre courrier du 05/08/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 04/09/2024, concernant l'objet sous rubrique.





Façade et intérieur de l'église (faux plafond, années 1950) et vue sur le Grand Orgue, état 2007 (© urban.brussels)

CONTEXTE PATRIMONIAL

La demande concerne l'orgue de tribune de l'église de la Sainte-Trinité à Ixelles, réalisé en 1938 selon les plans du facteur d'orgues luxembourgeois Georges Haupt, en collaboration avec l'architecte H.-J. De Ridder. L'instrument est intégré au jubé de l'église, dont la façade principale avait été récupérée après la démolition en 1893-94 de l'ancien temple des Augustins, situé rue de l'Évêque à Bruxelles. La façade principale de l'église de la Sainte-Trinité a été classée comme monument par arrêté du 10/11/1955. L'orgue ne bénéficie pas d'une protection légale, raison pour laquelle il est aujourd'hui proposé au classement par la Fabrique d'église.

L'instrument se compose du Grand-Orgue, d'un Positif, d'un Récit et d'une Pédale, et dispose de transmissions électropneumatiques. La console compte trois claviers de 61 notes ainsi qu'un pédalier de 30 notes. Il est répertorié à l'Inventaire des orgues en région Bruxelloise, qui en fournit une description détaillée ainsi qu'un historique, et le classe dans un style néoclassique rococo¹.

¹ http://www.orgues.irisnet.be/fr/DetailOrgue/96/Orgue-de-tribune-neoclassique-rococo--Haupt.rvb



Avis CRMS







État existant de l'orgue : de gauche à droit, bâche de protection provisoire, configuration des parties latérales et centrale, position de l'instrument contre la façade principale (© urban.brussels)

La CRMS n'appuie pas la demande de classement de l'orgue de l'église de la Ste-Trinité. Cette position est justifiée pour les raisons suivantes, à la suite de sa visite sur place le 03/09/2024.

L'instrument concerné a été conçu en fonction de son contexte acoustique spécifique. Mais dans le cas présent, compte tenu de la protection partielle de l'édifice et des projets en cours, aucune garantie n'existe quant aux possibilités de restituer un contexte sonore propice à l'instrument. Si l'enlèvement projeté du faux plafond, installé dans les années 1950, est un élément positif, aucune information n'est disponible concernant le traitement des voûtes, qui constituent aussi un élément clé pour l'acoustique. Par conséquent, l'intégrité de la sonorité de l'instrument ne semble à ce jour pas assurée.



Intérieur de l'église avec vue sur les voûtes et sur l'extrados du faux plafond (© urban.brussels)

- En Région bruxelloise, deux autres orgues contemporains à celui de la Trinité et dus au même facteur d'orgues - se trouvent à la collégiale St-Pierre-et-Guidon à Anderlecht et à l'église Saint-Jean-Baptiste à Molenbeek, classées, quant à elles, comme monuments en totalité. Ces instruments sont patrimonialement plus intéressants et, en outre, leur contexte (acoustique) bénéficie d'une protection légale, plus favorable à leur protection.
- L'orgue est caractéristique de l'époque de l'Entre-deux-guerres, mais son style musical manque de cohérence et sa sonorité n'est pas pleinement harmonieuse. Cela s'explique notamment par le fait que G. Haupt a construit un instrument, de style musical néoclassique, en intégrant certains tuyaux en provenance de l'orgue Van Bever préexistant dans la paroisse, d'un style et d'une sonorité différents (romantique).
- Sur le plan architectural l'implantation de l'instrument et sa configuration particulière reflètent l'intention des commanditaires de l'époque d'intégrer l'orgue au jubé en préservant la vue sur la façade principale, historique de l'église, ce qui est très appréciable mais constitue, par ailleurs une faiblesse pour l'instrument : position des tuyaux contre la façade, non protégés par un buffet [contre la poussière], difficulté d'entretien, jeux organisés de manière dense au détriment de l'équilibre harmonique (jeux de tonalité douce pas mis en évidence).



- La console est intéressante et de facture soignée, mais ne constitue pas une raison suffisante pour protéger l'instrument. L'instrument devait à l'origine être équipé d'une petite console pneumatique indépendante. Cette partie est aujourd'hui manquante.

Console (© urban.brussels)

Au vu de ce qui précède, la CRMS estime que l'instrument ne mérite pas un niveau de protection à la hauteur d'un classement.

De manière plus générale, elle recommande d'élaborer une politique de reconnaissance de l'ensemble des orgues en Région bruxelloise qui repose sur un cadre partagé assorti de critères pour juger et hiérarchiser la valeur patrimoniale de ces instruments caractéristiques. Des mesures de gestion spécifiques devront ensuite être définies pour chaque catégorie. Le cas échéant, les orgues qui méritent une protection, mais qui n'en bénéficient pas encore, pourront être proposés au classement. Cet exercice nécessite une étude patrimoniale approfondie menée par un comité d'experts incluant ceux spécialisés dans l'histoire des orgues. La CRMS se tient à disposition pour participer à la mise en place d'une réflexion à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE

Secrétaire

S. VAN ACKER Président

 $\textbf{c.c. \grave{a}:} \underline{mherla@urban.brussels;} \underline{hlelievre@urban.brussels;} \underline{lleirens@urban.brussels;} \underline{crms@urban.brussels;} \underline{protection@urban.brussels;} \underline{sthielen@gov.brussels;} \underline{wstevens@gov.brussels}$